



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de Saint-Pierre et Miquelon

COMMUNIQUE DE PRESSE

Depuis le 22 avril 2013 le dispositif de lutte contre la vie chère outre-mer, plus communément appelé « bouclier qualité-prix » ou « BQP », trouve à s'appliquer sur l'archipel.

Pour cette première année d'application un seul commerçant de l'archipel, les établissements Marcel DAGORT, est rentré dans le dispositif.

Le commerçant s'est engagé à maintenir une liste de 50 produits de consommation courante, produits alimentaires, boissons, produits d'hygiène corporelle, produits d'entretien ménagers, produits pour les jeunes enfants et petit équipement ménager au prix maximum de 153 €. Ces produits « BQP » sont signalés dans les rayons du magasin.

Ce prix maximum de 153 € était un engagement fort puisqu'il permettait une baisse immédiate de 10% sur le prix moyen constaté pour cette liste de produits au mois de mars 2013.

S'agissant d'un prix maximum, le dispositif prévoyait un suivi trimestriel, notamment lors de contrôles à l'initiative de l'Administration.

Dès la mise en place du « BQP » le commerçant s'est engagé sur un prix inférieur au prix maximum. Et le prix du chariot « BQP » a poursuivi sa baisse comme le révèle le tableau ci-après :

	Prix maxi du bouclier	Prix annoncé	Prix constaté juin	Prix constaté octobre
Chariot 50 produits	153 €	149,99 €	148,79 €	148,33 €
Baisse		-1,97 %	-0,80 %	-0,31%
Baisse cumulée		-1,97%	-2,75%	-3,05%

Par rapport au prix moyen constaté en mars 2013, avant la mise en application du « BQP », la baisse atteint 12,75%.

Concrètement, l'économie réalisée par le consommateur, entre mars 2013 et octobre 2013, est de 21,67 €, répétée lors de chaque achat du chariot.

En comparaison, les prix des produits alimentaires et des boissons ont progressé de 0,48% au 3^{ème} trimestre 2013 selon l'indice des prix pour l'archipel.

L'objectif de contenir l'augmentation des prix de 50 produits de consommation courante a donc été atteint. Mieux, les prix de ces produits ont même diminué, restituant un peu de pouvoir d'achat au consommateur.

Les négociations pour l'année 2014 vont bientôt s'ouvrir avec l'ensemble des professionnels et leurs organisations professionnelles, dès que l'Observatoire des prix, des marges et des revenus aura rendu son avis sur cette première année d'application et les évolutions possibles pour 2014.

Pour 2014 l'objectif reste inchangé : lutter concrètement contre la vie chère en réunissant l'ensemble des professionnels sur un accord de modération des prix de produits de consommation courante.

Contact presse : DCSTEP, tel : 05 08 41 19 40